



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/125

Conseil de l'UFR Temps et territoires de l'Université Lumière Lyon 2 - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/125 - CONSEIL DE L'UFR TEMPS ET TERRITOIRES DE L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est membre de l'unité de formation et de recherche (UFR) Temps et territoires de l'Université Lumière Lyon 2.

I- Contexte :

L'UFR Temps et territoires de l'Université Lumière Lyon 2 a pour objet l'enseignement, la recherche et la formation continue dans les domaines de la géographie, de l'aménagement, de l'histoire, de l'histoire de l'art, de l'archéologie et du tourisme.

II- Modalités de représentation :

L'UFR Temps et territoires de l'Université Lumière Lyon 2 est administrée par un Conseil composé de 30 membres, dont 6 personnalités extérieures représentant les collectivités, institutions et organismes suivants :

- collectivités territoriales ;
- services publics à vocation pédagogique, scientifique ou culturelle : Rectorat de Lyon, Archives départementales du Rhône, Bibliothèques municipales de Lyon, DRAC Rhône-Alpes, Service archéologique de la Ville de Lyon (SAVL) ;
- associations et établissements scientifiques et culturels : Le Rize, ENSSIB, musées métropolitains, ENTPE, ENS, INSA, ENSAL.

La Ville de Lyon, rattachée au collège des personnalités extérieures représentant les collectivités territoriales, dispose d'un représentant élu au sein du collège des collectivités territoriales du Conseil de l'UFR.

Le service archéologique de la Ville de Lyon est également représenté au sein du Conseil de l'UFR Temps et territoires de l'Université Lumière Lyon 2.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner le représentant élu de la Ville de Lyon et le représentant du service archéologique de la Ville de Lyon au sein de l'UFR Temps et territoires de l'Université Lumière Lyon 2.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'UFR ;

DELIBERE

- 1- Monsieur Louis FAIVRE D'ARCIER est désigné en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'UFR Temps et territoires de l'Université Lumière Lyon 2.
- 2- Madame Anne PARIENTE est désignée en tant que représentante titulaire pour représenter le service archéologique de la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'UFR Temps et territoires de l'Université Lumière Lyon 2.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET